

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 30

Artikel: Antoinette-Marceline
Autor: Séguin, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chinois et lè Tonquinchinois ont vu que lèo z'arbèlettès et lèo crouions ne poivont rein contrè lè pétairus dà Français, l'ont creblià cauquiès quaterons dè cliià microbes, l'ont tserdzi avoué, et erac! l'ein ont eimpouésenà lè mobliots, et cliià que chài sont revenus ein ont met à z'autrès dzeins, que chaisont coumeint dà motsès, kà cliià microbes, c'est lo philoxéra vastatri dà dzeins.

Ma fài, du que cé choléra a z'u dzernà pè Toulon, lè dzeins ont z'u 'na gruletta què lè fà dècampà tot coumeint lè dzenelhiès quand le vayont lo bou-nosé, et on a fè veni dè pè la Prusse on certain Kogue, que l'est lo màidecin dà z'Allemagnès, que lèo z'a de cein que faillà fèrè. Lèo z'a de assebin que cé choléra sè volliàvè éteindrè tot coumeint lo piapào tantqu'è pè Malapalud et lo Maubordzet, et noutron gouvernement a écrit ai préfets qu'ont écrit ai syndiquo qu'ont écrit ai màidzo qu'ont écrit ai z'inspetteu dào béta et ai sadze-fennès que sè faillà gaillà précauchenà, remoà totès lè coffià dè pertot, pas tant bàirè d'hédhie, medzi dà fins boccons et s'eimpestà dè cliià drouguès que font cheintrè tant mau, mà que preservont, à cein que diont; enfin quiet! fèrè cein qu'on crài lo meillà.

A l'avi que lo syndiquo dè Catsetalotta a reçu lo décret dào préfet, l'a prài sè mésourès tot lo drài et lài a repondu que lo choléra poivè veni, que l'étiot fermo quie dein tot lo veladzo et que poivont fèrè face à tot.

Quand lo préfet à cein vu, sè peinsà que coumeint sont dà tot malins pè Catsetalotta, l'étiot dein lo casd'avài trovà lo vretablio remido po cé choléra, et modà po allà demandà à lo syndiquo cein que l'avài émaginà, po fèrè rappoo à Conset d'Etat.

Ye va don, et quand demandà à lo syndiquo cein que l'avài fé po ètrè tant su dè se n'affèrè, l'autro lài repond :

— Eh bin, monsu lo préfet, quand y'é reçu voutra lettra y'é fé senà lo coumon, et coumeint n'ein dein noutron veladzo 'na populachon dè 124 habiteints, ein compteint lè fennès et lè z'einfants, y'é menà mè z'homme ào cemetiro et lèo z'é fé crosà 124 foussès.

ANTOINETTE-MARCELINE.

I

Avant l'établissement des chemins de fer, la diligence d'Angoulême à Barbezieux s'arrêtait volontiers au hameau de Petignac, dont l'aubergiste, Breuil, avait la réputation de fort bien traiter les voyageurs.

Vers la fin de juillet, une jeune paysanne sortit d'une ruelle voisine de l'auberge et demanda si la voiture publique tarderait à passer.

On lui répondit que non.

— Alors, songea-t-elle, je puis aller à sa rencontre.

Il fallait pour cela gravir une pente assez rapide, laquelle s'étend jusqu'à l'endroit nommé Pontabrac.

Ce qui stimulait ainsi Marceline Bertal était un mélange d'inquiétude et d'impatience qu'elle eût vainement essayé de contenir.

Parvenue au sommet et n'apercevant rien encore, la jeune fille résolut d'attendre. Elle choisit pour siège une borne milliaire, non sans murmurer à mi-voix :

— Jean-Louis reviendra-t-il aujourd'hui ; et s'il ne revient pas, sera-ce de bon augure ?

Marceline s'abandonnait à ses méditations, lorsque déboucha d'un sentier qui lui faisait face une seconde paysanne aussi disposée à bavarder que la première semblait l'être à demeurer silencieuse.

En effet, du plus loin que la survenante put se faire entendre :

— Va ! va ! cria-t-elle, si tu comptes épouser Jean-Louis, tu te trompes joliment !

À cette apostrophe, Marceline leva les yeux et, reconnaissant la personne :

— Vous, La Giraude ! qu'est-ce qui vous amène ici, quand vous aviez l'air si occupé tout-à-l'heure dans votre maison ?

— Un brin de curiosité, ma petite. C'est mon droit, je pense ?

— Oh ! oui ! remarqua Marceline. Dès que je suis exposée à ressentir du chagrin, vous devez être là pour vous en réjouir.

— Avoue, entre nous, que tu cours après ce chagrin-là ! Pourquoi t'entêter à vouloir devenir M^{me} Dutilleul, quand les parents de Jean-Louis ont déclaré que ce mariage ne leur plaisait point ?

— Ils peuvent changer d'avis.

— Non.

— En tous cas, reprit fièrement Marceline, que l'air moqueur de La Giraude irritait plus que son langage, si nous sommes deux à désirer Jean-Louis, on sait qu'il me préfère

— Aujourd'hui ! Mais lui aussi peut changer.

— Non ! répondit à son tour la première paysanne, avec un sourire empreint d'une telle conviction, que La Giraude, blessée au vif, se redressa, les poings sur la hanche et le regard brillant de colère.

Profitions de ce moment pour comparer les deux femmes.

Autant Marceline représentait la grâce touchante, séduisante, avec ses yeux bleus, sa chevelure presque brune et sa taille flexible, élancée, autant La Giraude, plus âgée, au teint roux, aux traits énergiques, aux allures viriles, empruntant une crânerie à la façon de nouer son mouchoir de tête (originalité remarquable chez les Charentaises comme chez les Bordelaises), personnifiait l'effronterie aisée à se doubler de méchanceté.

Une scène fâcheuse paraissait imminente. Elle n'eut heureusement pas le temps de se déclarer.

La diligence, retour de Barbezieux, atteignait le plateau de Pontabrac. Aussitôt et sans que l'attelage eut besoin de faire halte, un voyageur, descendu de l'impériale, se dirigea vers le groupe féminin.

Deux exclamations se confondirent à son aspect :

— Jean-Louis !

Mais dans l'une se démêlait une sincère joie et dans l'autre une sorte d'appréhension.

C'est pourquoi, tandis que Marceline avançait vers Jean-Louis déjà dépassé par la voiture, La Giraude, présentant une situation désagréable, aima mieux regagner le sentier couvert, où elle disparut en un clin d'œil.

Le jeune homme et la jeune fille étaient réunis.

— Eh bien ? demanda-t-elle, avec autant de crainte que d'espérance.

— Non !

C'était bref ; mais suffisant néanmoins pour qu'ils se comprissent. Les vives couleurs de Marceline firent place à une pâleur de marbre.

Jean-Louis, aussi profondément troublé, eut à peine le temps de la soutenir. Elle serait tombée. Ils se croyaient seuls. Ils s'assirent. Alors, une incomparable douleur éclatant, tous les deux fondirent en larmes.

La Giraude, comme bien vous pensez, avait simplement dissimulé sa présence. Une curiosité dévorante la

clouait derrière un tertre ombragé de grosses touffes d'adjoncs.

— Ah ! ah ! se prit-elle à ricaner sourdement, c'est donc vrai que les accusations, même sans être justes, ont le pouvoir de nuire ? Bien ! bien ! je ne l'oublierai pas !

Eternelle histoire :

De braves cultivateurs, à qui la possession d'une ferme et de ses dépendances considérables avaient coûté trente ans de labeur, pratiquaient un positivisme absolu, n'entendant rien aux sentiments romanesques.

Leur fils unique, objet de soins particuliers, achevait son apprentissage dans une autre ferme où devaient lui être inculquées des notions plus conformes aux principes nouveaux en agriculture ; concession énorme de la part de ces fanatiques de la routine ! Aussi prétendaient-ils n'en plus accorder de nulle sorte.

Imaginez donc la fureur d'Eustache et de Simone Dutilleul, aux premiers mots d'un premier mariage où l'amour tenait plus de place que la raison.

(A suivre.)

Boutades.

La *Tribune de Genève*, racontant un petit scandale qui s'est produit rue de la Tour-de-l'Isle, après quelques préliminaires s'exprime ainsi : « Madame M^{me} avait reçu la visite d'une dame de ses connaissances qui venait se plaindre pour divers motifs. Comme cela a lieu en pareil cas, ces dames ne parvinrent pas à s'entendre. Après les gros mots, les voies de fait. Bref, l'une des deux tomba en bas l'escalier du 3^{me} au 4^{me} étage, et se fit plusieurs graves contusions. »

Un cafetier veut se défaire de son établissement. En conséquence, il a inséré, dans un journal, une annonce ainsi conçue : « A céder de gré à gré un café très bien achalandé. » Tous les jours, il va s'informer au bureau de la feuille d'annonces, si quelque acheteur s'est présenté, et chaque fois on lui répond qu'on n'a vu personne. A la fin, il perd patience : — Ah ! c'est comme ça ! s'écrie-t-il avec colère, eh bien alors, mettez : « à céder de gré ou de force. »

L'avocat X... s'est chargé de la défense d'un filou qui va passer en cour d'assises.

A la première visite qu'il fait à son client dans sa prison, celui-ci lui dit avec effusion :

— Merci, monsieur l'avocat, de vous intéresser à moi. Vous n'aurez pas affaire à un ingrat. Il m'est impossible de vous payer en argent ; mais il me reste encore plusieurs montres que j'ai volées, vous me permettez de vous offrir la plus belle.

Une bien amusante querelle entre locataires : Dans un joli petit hôtel meublé de la rue Bleue, habitent, au rez-de-chaussée, M^{lle} Anita, chanteuse légère, et, au premier, le vicomte W. de Guerchelin ; M^{lle} Anita commençait ses roulades à 10 heures du soir, régulièrement, et les continuait jusqu'à 2 heures du matin, quitte à dormir la grasse matinée.

Plusieurs fois priée de varier ses heures, M^{lle} Anita le prit de haut et s'entêta.

Le vicomte, sans plus supplier, fit monter une nuit son cheval au premier étage et le promena de 10 à 2 heures, régulièrement aussi.

Fureur d'Anita ! elle interrogea Justin, le valet de chambre du vicomte :

— Quel vacarme fait-on chez vous, maintenant ? lui demanda-t-elle ; j'en ai la tête rompue tous les soirs.

— Monsieur a son oncle de province ! répondit le valet.

— Ah ça, il a donc des sabots, cet oncle ?

— Oui, madame.

— Priez-le donc de les quitter le soir.

— Oh ! madame ; impossible ! il couche avec !

— Et il restera longtemps !

— Aussi longtemps que madame chantera la nuit !

M^{lle} Anita capitula et le vicomte, après traité, fit descendre le cheval.

— Justin, dit-il, ramenez mon oncle à l'écurie.

Petite correspondance télégraphique entre deux jeunes mariés :

« Envoie-moi vingt louis pour m'acheter une robe. — Berthe.

» P. S. — J'ai oublié de t'envoyer toutes mes tendresses.

» Ta petite femme chérie, — B. »

Réponse du mari :

« Ma chère Berthe,

» Je t'envoie toutes mes tendresses.

» Ton mari, — Gontran.

» P. S. — J'ai oublié de te dire qu'il m'était impossible de t'envoyer les vingt louis. — G. »

Aux ménagères.

Cervelles de veau à la poulette. — Faites fondre un morceau de beurre, délayez-le avec une pincée de farine et une cuillerée à soupe de bouillon. Ajoutez-y des champignons, des petits oignons, du sel, du poivre et des épices. Laissez cuire pendant une heure. Au bout de ce temps, mettez-y vos cervelles ; dix minutes après, liez avec des jaunes d'œufs, et servez après les avoir arrosées avec un jus de citron.

Problème.

Trois personnes ont chacune une certaine somme. La première partage, entre les deux autres, la moitié de ce qu'elle a. La seconde partage de même, entre les deux autres, la moitié de ce qu'elle a, après avoir reçu sa part de la répartition faite par la première. Enfin, la troisième, après avoir reçu sa part des deux distributions précédentes, donne aux deux autres la moitié de ce qu'elle a. Cela fait, les trois personnes ont chacune 100 fr. On demande combien chacune avait à l'origine ?

Prime : 1 vol. des *Causeries*.

L. MONNET.